

[Un rapport des Inspections générales sur le dispositif "Plus de maîtres que de classes" \(PDM\) \(juin 2014\) \[1\]](#)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" a été instauré par la circulaire du 18 décembre 2012. La loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 disposait qu'une partie des 7 000 emplois qu'elle prévoyait de créer lui serait consacrée. Le dispositif donne la possibilité d'affecter, sur la base d'un projet pédagogique, un enseignant supplémentaire dans une école ou un groupe scolaire. Il permet ainsi de mettre en place de nouvelles modalités d'organisation pédagogique pour aider les élèves les plus en difficulté à progresser.

La mission des inspections générales s'est déroulée en deux temps. Elles ont d'abord observé les conditions d'installation du dispositif au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014, puis elles se sont consacrées, à partir du mois de janvier 2014, à l'étude des pratiques pédagogiques qui en ont découlé.

[Télécharger le rapport \(.pdf, 546 Ko\) \[2\]](#)

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/un-rapport-des-inspections-g%C3%A9n%C3%A9rales-sur-le-dispositif-plus-de-ma%C3%AEtres-que-de-classes-pdm>

[2] http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/15/5/2014-031_Plus_de_maitres_que_de_classes_341155.pdf